



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/840  
4 novembre 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

LETTRE DATÉE DU 4 NOVEMBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la lettre en date du 17 octobre 1997 que vous adresse Son Excellence M. Ange-Félix Patasse, Président de la République, Chef de l'État, qui, tout en vous remerciant de votre disponibilité patente et affichée dans la résolution de la crise centrafricaine, sollicite des membres du Conseil de sécurité le renouvellement du mandat de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), qui viendra à expiration le 6 novembre 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire circuler la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire  
et plénipotentiaire,

Représentant permanent

(Signé) Antonio DEINDE FERNANDEZ

ANNEXE

Lettre datée du 17 octobre 1997, adressée au Secrétaire général par  
le Président de la République centrafricaine

Je voudrais tout d'abord vous traduire ici la gratitude du peuple centrafricain et de son gouvernement pour la manière la plus fraternelle et la plus efficace dont vous avez bien voulu prendre en compte les préoccupations que je vous ai soumises par ma lettre du 4 juillet 1997 (S/1997/561, annexe).

La chaleur de l'accueil que vos proches collaborateurs et vous-même avez réservé en juillet dernier à la délégation du Comité international de suivi des Accords de Bangui conduite par le Président Amadou Toumani Touré et la célérité avec laquelle le Conseil de sécurité a pu examiner le dossier de la crise centrafricaine constituent un témoignage éloquent de l'intérêt que la communauté internationale porte à mon pays.

Je reste particulièrement reconnaissant pour le Conseil de sécurité qui a adopté la résolution 1125 (1997) portant reconnaissance du mandat de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB).

Depuis lors, des progrès significatifs ont été observés : un climat de décrispation et de détente s'observe actuellement à Bangui et favorise la reprise des activités dans tous les secteurs.

C'est dire que le geste du Conseil de sécurité a été considéré dans mon pays comme une sorte de garantie de la sécurité que mes frères du Comité international de suivi et de la MISAB aident efficacement à restaurer aussi bien dans la capitale qu'à l'intérieur du pays.

Malgré tout cela, force est de constater qu'il reste encore quelque chemin à faire afin d'aboutir à une paix durable et à la réconciliation nationale. La paix retrouvée mérite d'être consolidée surtout lorsque l'on a à l'esprit l'échéance pas très lointaine des élections législatives de 1998 et présidentielles en 1999.

Aussi vous serais-je reconnaissant de tout ce que vous pouvez faire en liaison avec le Conseil de sécurité pour que le mandat de la MISAB soit prorogé pour une nouvelle période de trois mois après la date d'expiration du 6 novembre 1997 implicitement indiquée par la résolution 1125 (1997).

Je suis en train de prendre les dispositions nécessaires avec mes homologues et frères qui ont bien voulu dépêcher des contingents à Bangui. Les mêmes démarches seront faites en direction de la France qui, jusqu'ici, a bien voulu accorder son soutien logistique à la MISAB.

Je sais gré au Conseil de sécurité qui a, à maintes reprises, lancé des appels à tous les États Membres des Nations Unies pour contribuer au renforcement de la logistique à apporter à la MISAB afin de soulager le Gouvernement français.

(Signé) Ange-Félix PATASSE